Rapport de l'Auditeur général—Partie L.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE, OTTAWA, 24 février 1899

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, ainsi que vous me demandez de le faire dans votre lettre du 9 de ce mois, que les 223 passages en question se décomposent ainsi :---

Corps expéditionnaire. Fonctionnaires du département de l'intérieur. Gardes-malades de l'ordre Victorien.	4
Madame Stearnes, femme de l'inspecteur de police à cheval du Nord-Ouest	4 1
	223

Les 9 personnes étrangères au corps de milice avaient l'autorisation du ministre.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Monsieur l'auditeur général.

L. F. PINAULT, S.-M. M. et D.

Bureau de l'Auditeur, Ottawa, 27 février 1899.

Monsieur,—J'ai recu votre lettre du 12 de ce mois relativement au compte de la Canadian Pacific Navigation Co., pour transport, de Vancouver à Glenora, du corps expéditionnaire du Yukon.

Le département de l'intérieur aurait dû se charger du passage de ses quatres fonctionnaires, dont vous voudrez bien me faire connaître les noms. Quant aux frais de transport de Mme Stearnes et des quatre gardes-malades de l'ordre Victorien, il semble qu'ils ne devraient pas du tout être à la charge du gouvernement, et votre département, en les payant, paraît avoir détourné de ses fins autant du crédit affecté au corps expéditionnaire du Yukon.

Veuillez me faire savoir si votre département s'est chargé de tous les frais de transport de ces Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

neuf personnes étrangères au corps, ce bureau n'ayant pas encore reçu les comptes.

Monsieur le sous-ministre de la milice et défense.

J. L. McDOUGALL, A.G.

Dépenses du Yukon-Comptes de H. N. Bate & Sons.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 8 février 1899.

Monsieur,—Dans les comptes de H. N. Bate & Sons, d'Ottawa, pour des approvisionnements destinés au corps expéditionnaire du Yukon—chèque n° 4798—je remarque les item suivants :

200 cahiers à \$2.15 le 100	\$ 4 30
6 boîtes crayons de mine, 3 grosses à \$4	12 00
10 boîtes enveloppes à 32 cents	3 20
10 boîtes papier à lettres à 40 cents	4 00

Pourquoi ne s'est-on pas procuré ces articles de la manière régulière, par l'entremise du bureau de la papeterie, ainsi que le veut le chapitre 7 des statuts revisés du Canada?

Il me faut également appeler votre attention sur ces item dont sont chargés les comptes :-

Matériaux employés pour cercler, clous barbelés, etc........ Acier en ruban, clous barbelés, etc., employés pour renforcer des colis.... 69 00

Votre département n'aurait pas dû laisser passer ces item sans détails quant aux quantités et prix des matériaux. Veuillez ajouter au compte un état détaillé de ces item.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Monsieur le sous-ministre de la milice et défense.

J. L. McDOUGALL, A.G.

Ministère de la Milice et Défense, Ottawa, 24 février 1899.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 8 de ce mois, concernant certains comptes de MM. H. N. Bate & Sons, d'Ottawa, pour des approvisionnements destinés au corps expéditionnaire du Yukon, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une communication de la dite maison, en date du 22 de ce mois et donnant les renseignements voulus au sujet de cahiers, crayons, acier en ruban, clous, etc.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Monsieur l'auditeur général.

L. F. PINAULT, S.-M. M. et D